



PAS'partout du 14 février 2019

Chroniques de l'inclusion n° 4 : La lutte des AESH , on fait le point...

En ce début d'année, plusieurs collectifs d'accompagnants d'enfants porteurs de handicap sous contrat AESH se sont formés pour protester contre une mesure de trop : travailler 3 heures de plus par semaine pour un même salaire.

Cependant, très vite, les revendications de ce personnel se sont élargies, tellement leurs conditions de travail sont inacceptables depuis de nombreuses années :

- la création d'un véritable corps de titulaires AESH de la Fonction publique ;
- une revalorisation salariale afin d'accéder à la catégorie B de la Fonction publique ;
- la possibilité de travailler à temps complet, défini par 30 heures hebdomadaires en présence d'élèves, le reste étant dédié (et reconnu) à toute la charge de travail qualifié invisible (participation aux réunions dont les réunions ESS, concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, gestion de matériel, préparation des séances d'accompagnement, encadrement des sorties, temps de déplacement entre établissements, ...) ;
- la possibilité choisie d'exercer à temps partiel ;
- la définition des missions liées au statut d'accompagnant : dans le cadre scolaire et excluant les tâches de secrétariat administratif et de surveillance ;
- une revalorisation salariale immédiate qui reconnaisse l'importance de la place et de la qualité du travail des AVS/AESH auprès des élèves, dans les classes et avec les équipes pédagogiques et éducatives ;
- la mise en place d'une formation digne de ce nom qui permette à tou.t.e.s de mieux comprendre les difficultés et les handicaps des élèves afin de mieux les accompagner.

Du côté du rectorat...

Plusieurs rassemblements ont été organisés en septembre devant le rectorat. Beaucoup d'AESH se sont mobilisé.e.s durant les journées de grève d'octobre et novembre. Le lundi 3 décembre, journée mondiale du handicap, des AESH et des enseignant.e.s se sont mis en grève et 2 rassemblements importants ont eu lieu à Grenoble et Bourgoin.

Des entrevues puis des groupes de travail ont été organisés par le rectorat. La rectrice a envoyé une lettre début décembre à tous les AESH du département. Tout cela, **pour finir par une circulaire présentée à l'intersyndicale et aux collectifs AESH lors d'une entrevue avec le chef de cabinet de la rectrice et le DRH, circulaire qui contredit parfois certains propos annoncés par la rectrice** dans sa lettre et qui est bien en deçà des espérances des AESH. Si cela permet d'harmoniser les contrats sur l'académie, cette harmonisation ne s'étant pas faite par le haut, cela dégrade beaucoup les conditions de travail des AESH de l'Isère.

Il faut quand même savoir qu'une AESH à 50% (temps partiel souvent imposé) et qui travaille donc pour un salaire à moins de 600 euros devra accompagner des élèves 20 heures par semaine sur au minimum 3 jours et demi si ce n'est 4. Comment pourra t-elle, par exemple, trouver en parallèle un second emploi, pourtant indispensable pour survivre ?

Du côté du ministère...

Et pour l'instant, côté ministériel, **très peu de perspectives également au niveau salarial.**

Des concertations, appelées « Focus Groupe », se sont mises en place. Et voilà ce qu'on peut en lire dans l'un des comptes-rendus de ces rencontres : « Pour les non-initiés au marketing et à l'appropriation politique de son vocabulaire, il faut savoir qu'un « focus groupe » permet aux entreprises qui le désirent de développer, de tester et de discuter des noms, des matériaux de conditionnement, emballage, avant de les commercialiser. Cette démarche permet aussi de recueillir des informations concernant le potentiel du marché et la réaction du public afin de permettre au produit ou au service d'être largement accepté.

Plus loin dans la rencontre, nous apprendrons qu'au terme de cette concertation, les différents groupes seront tenus de présenter des « livrables » c'est à dire un produit ou un service destiné à un client, en l'occurrence l'Éducation nationale. »

On se rend ainsi compte que notre système de management dans les plus autres sphères se calque bien sur des techniques de marketing, issues du privé, et que « l'humain », et notamment dans cette situation les AESH, est ici assimilé à un produit ou à un service... la réflexion ne peut qu'en être modifiée !

Dans ce compte-rendu, la coordination des collectifs AESH y dénonce aussi une concertation en mille-feuilles : les AESH entre eux, les parents entre eux, les syndicats entre eux, les membres du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) entre eux... Et surtout, **ils constatent que l'axe 3 sur les pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL) sort complètement de la concertation** alors que cela risque, comme ils le disent, d'être « la pierre angulaire de la future école inclusive que prépare le gouvernement. »

PIAL, vous avez dit PIAL ???? ?

Que vont donc être ces « PIAL », expérimentés cette année dans 2 secteurs de notre département ?

Le ministère définit leur but ainsi : Coordination des moyens d'accompagnement en pôle, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques ; Mobilisation de tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en oeuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi de l'établissement (personnes ressources expertes, dispositifs spéciaux, groupes d'aides, unités d'inclusion, environnement humain, environnement technique, etc).

Ces pôles auront donc comme rôle essentiel de répartir les heures d'accompagnement en fonction des moyens alloués et non plus seulement en fonction des notifications MDPH. Ce changement, s'il peut donner une certaine souplesse dans la gestion de l'accompagnement, pose un grand nombre de questions sur les moyens alloués, la démultiplication et la mutualisation à outrance des prises en charge d'accompagnement, sur le respect des notifications MDPH... avec une interrogation principale : n'est ce pas un nouvel outil de gestion pour mieux planifier la « misère » ?

Car, il ne faut pas non plus être naïf et croire, à une époque où notre gouvernement cherche à faire des économies dans tous les domaines, que celui-ci soit prêt à augmenter de façon significative les dépenses budgétaires dans le champ du handicap. Ceci en revalorisant à la fois le métier d'accompagnants d'enfants porteurs de handicap comme il le mérite et en recrutant le personnel suffisant pour répondre aux besoins émis actuellement par les MDPH.

AESH : surtout ne plus servir à compenser un déraillement du système !

C'est pourquoi, il serait important de s'interroger sur ce nombre d'heures d'accompagnement notifiées par la MDPH qui augmente de manière exponentielle d'année en année depuis que les élèves handicapés sont de plus en plus inclus dans le système scolaire ordinaire.

Il faudrait en effet réussir, dans un premier temps, à **faire le calcul de toutes ces heures d'accompagnement qui sont données à des jeunes mis dans une structure par « défaut »**, dans l'unique objectif qu'ils ne souffrent pas trop... Je pense notamment à ces jeunes qui sont orientés en IME et qui, faute de place, sont mis en Ulis dans le meilleur des cas mais aussi, dans le pire des cas, en classe ordinaire. Additionnées, cela doit en faire un nombre impressionnant... Et pourtant, si ces jeunes étaient dans le lieu que leurs parents, en lien avec les professionnels qui encadrent leur enfant, avaient jugé le plus adapté pour leur enfant, toutes ces heures d'accompagnement pourraient être économisées.

Il faudrait ensuite s'interroger sur cette injonction de plus en plus pressante de la part de notre administration d'inclure le jeune avec sa classe d'âge. Quand cela a du sens dans le projet personnalisé de ce jeune et que c'est son souhait et celui de la famille, il faut foncer. **Mais quand celui-ci n'a ni la maturité, ni les compétences et que ni lui, ni sa famille ne le souhaitent, pourquoi d'une certaine manière chercher à l'imposer ?** Complètement perdu, et dans la relation, et dans le travail, la présence d'un accompagnant va s'avérer indispensable et les besoins conséquents en nombre d'heures. Pourrait-il en être autrement si l'inclusion de ce jeune pouvait se faire dans des groupes qui correspondraient plus à son projet personnalisé ?

Enfin, on peut également fortement s'interroger quand on voit Marie-Aleth GRARD, vice-présidente d'ATD quart monde, démissionner du Conseil Supérieur des Programmes pour un manque de discussion au sein de ce Conseil, mais aussi et surtout parce qu'elle trouve que celui-ci ne défend plus les élèves les plus fragiles, notamment ceux qui viennent de familles défavorisées.

Comment l'enseignant va t-il pouvoir prendre le temps de s'adapter aux rythmes de chacun, de différencier si les programmes ne sont plus conçus qu'en direction des élèves les plus performants ? Et pourtant avec des programmes et un fonctionnement plus souples, peut-être pourrions-nous inventer en effet d'autres formes d'aide qu'un accompagnement humain en direction de certains jeunes pour qui cela pourrait s'avérer possible.

S'ils veulent avoir une chance d'obtenir un statut clairement défini et reconnu, avec un salaire décent, il serait donc important que les AESH ne servent plus, dans certaines situations, à compenser seulement un déraillement du système, mais qu'ils soient en continuité, **à une place où tous les acteurs du système pensent qu'ils sont utiles et indispensables.**

Sinon, si cette compensation continue de prendre de plus en plus d'heures et fait ainsi augmenter de façon très forte la demande, il est fort probable que les accompagnants ne pourront que se partager les « miettes » d'un budget qui n'a jamais été à la hauteur de ses ambitions. Les jeunes continueront à se partager des petits morceaux d'accompagnements qui, quand ils sont trop dispersés, peuvent les mettre dans des situations de souffrance, et nous, enseignants, risquons de ne les réclamer que pour empêcher notre navire-classe de couler.

On espère bien sûr que tout ceci ne soit que fiction...

Emmanuelle Plazy, pour le PAS 38